



# Capsule d'information

À l'intention des agents et des fournisseurs

---

## **RAPPEL - Formulaire d'accompagnement pour dédouanement d'échantillons et facture pro forma**

Après vérification auprès de notre courtier en douane, près de 35 % des produits reçus au pays, destinés à la Société des alcools du Québec (SAQ), sont bloqués aux douanes canadiennes car les formulaires d'accompagnement du colis, soit le [Formulaire d'accompagnement pour dédouanement d'échantillons](#) ou votre facture pro forma ne sont pas complétés adéquatement par les fournisseurs.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) applique des règles très strictes quant à l'information véhiculée avec tout colis, exigences qui doivent être respectées afin de rendre le processus de proposition de produits fluide et efficace pour chacune des parties concernées.

Les informations requises par l'ASFC sont :

- Description du produit
- Couleur du produit
- Pourcentage d'alcool (% alc./vol.)
- Format de l'unité de vente (ml)
- Nombre de bouteilles expédiées
- Valeur marchande (**réelle**) unitaire
- Valeur marchande totale
- Devise
- Pays d'origine du produit

Le formulaire dûment complété, en 3 copies, doit être joint au manifeste du transporteur choisi lors de l'expédition avec la facture commerciale.

**À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, tout colis qui arrivera avec des informations manquantes ou erronées sera refusé et retourné à l'expéditeur.**

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre

**Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)**

par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou par téléphone au 514 254-2711.